

Commune de  
**MAUREGNY – EN – HAYE**  
Canton de Guignicourt  
Arrondissement de Laon  
Département de l'Aisne

## **CONDITIONS D'ACCES** **A LA GARDERIE** **PERISCOLAIRE**

- La garderie est un service que la commune de Mauregny rend aux parents qui, **pour des raisons professionnelles**, rencontrent des difficultés à faire garder **leurs enfants scolarisés**, avant et après les heures de classe. C'est pour cette raison que ce service **leur est réservé en priorité** dans la limite de **14 enfants simultanément**.
- Compte tenu de la capacité d'accueil et s'il devait y avoir un choix, les priorités d'accueils se porteraient sur les enfants inscrits quotidiennement. Les parents devront donc faire preuve de compréhension si malheureusement l'accès à ce service leur était momentanément impossible.
- L'accès à ce service est soumis à l'inscription et à l'acquisition préalable de cartes de présence disponibles à la garderie, auprès de Madame CHAVARNAC.
- Le tarif de participation aux frais de garderie est fixé par délibération du conseil municipal et s'élève pour l'année scolaire 2019/2020 à 1,50 € le matin et 1,50 € le soir. Ce tarif est forfaitaire quelque soit la durée de garde.
- Les cartes de présence sont constituées de 20 cases à 1,50 € qui seront cochées à chaque présence de l'enfant et renouvelées avant expiration. .
- Pour un accueil occasionnel, la gestion de l'effectif implique que les parents préviennent Mme CHAVARNAC **au plus tard**, la veille au soir pour une présence le lendemain matin et le matin pour une présence le soir. Les conditions d'accès seront alors les mêmes que celles précédemment énoncées.
- Le goûter n'étant pas fourni, il est demandé aux parents de prendre leurs dispositions afin que leurs enfants puissent en bénéficier si besoin.
- Le service de garderie est assuré pendant la période scolaire ainsi que les 3 premières semaines de centre aéré de juillet. Les parents intéressés par ce service devront inscrire leurs enfants auprès de Mme CHAVARNAC. En cas de non inscriptions, le service sera suspendu.
- Le présent document est susceptible d'être modifié et sera remis aux parents lors de l'inscription, en même temps que la fiche de renseignements.

### **OUVERTURE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE** **2 RUE JEAN MOULIN :**

**LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI**  
**De 7h15 à 9h00 et de 17h00 à 18h45**

**MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES**

**☎ : 03.23.24.24.67**

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2019

Le Maire,  
Laurent ALLART